

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1317

29 mai 2008

SOMMAIRE

Agence Henri Hellinghausen S.à r.l.	63177	Jax S.A.	63174
Akita S.A.	63176	Les Grands-Montets	63172
Alpatrans A.G.	63172	LSF3 French Hospitality Investments	63178
Atelier de Restauration Taillefert SA	63175	LSF4 Seoul Holdings	63178
cadooz Luxembourg Two S.à r.l.	63179	LSF5 River Investments S.à r.l.	63180
Celsius European Holdings S.à r.l.	63180	LSF IV Euro Properties	63173
CELSIUS EUROPEAN Lux 6 S.à r.l.	63178	LSF Loan Investments Holdings S.à r.l.	63179
Coiffure Masculine FEF, S.à r.l.	63216	LSF Toulon Liberté Lux S.à r.l.	63180
Europe Techno Participations S.A.	63175	LSOF Courbevoie Luxembourg S.à r.l.	63179
Faga S.A.	63171	LSP IV Lux SIV	63177
Faga S.A.	63170	Lux Euro-Asian Investments I S.à r.l.	63177
FR Solar Luxco JVCo	63181	Mimosas S.A.	63179
Générale Alimentaire Franco-Luxembour- geoise, G.A.F.L. S.à r.l.	63172	Pharma Goedert Immo S.A.	63174
Gestion Générale Immobilière S.à r.l.	63176	Planetarium Fund	63175
Global Advantage Funds	63174	Remco S.A.	63173
Great German Stores M	63170	Retouche Minute S.à r.l.	63177
ILAWA Investment S.à r.l.	63173	Sensata Management Company S.A.	63176
Investissements Italiens II S.A.	63180	S.E.T. Société Européenne de Trading S.A.	63171
Invest Services S. à r.l.	63174	SPI Group Sàrl	63178
Ipsos Facto S.à r.l.	63176	Technic Systems International S.A.	63170
Iron Paradox S.à r.l.	63175	Zais Ucits	63171

Great German Stores M, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.933.

Le bilan au 30.09.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PKF Weber et Bontemps

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signatures

Référence de publication: 2008061708/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01939. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Faga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 83.696.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Pour la société

Fiduciaire Weber et Bontemps

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprises

Signatures

Référence de publication: 2008061706/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01935. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Technic Systems International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4385 Ehlerange, Z.A.R.E. Est.

R.C.S. Luxembourg B 80.749.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 4 février 2008 que:

- Monsieur Ward VAN THIELEN, administrateur de sociétés, demeurant à Gentiaandreef 15, B-3140 Keerbergen (Belgique) a été nommé au poste d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société en remplacement de Monsieur Thierry KOHNEN, administrateur démissionnaire et administrateur-délégué démissionnaire.

Le mandat de l'administrateur et de l'administrateur-délégué viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statutaire de l'année 2012.

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4/04/2008.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008061148/6770/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03197. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Zais Ucits, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.897.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue le 12 février 2008

En date du 12 février 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats d'administrateurs de Madame Mirja WENSKI et de Messieurs Christian Behring, Jerome Wigny et Bernard Tancre pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2009.

- de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., Luxembourg pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2009.

Luxembourg le 26 février 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ZAIS UCITS

Fortis Banque Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2008061150/584/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07503. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Faga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 83.696.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Pour la société

Fiduciaire Weber et Bontemps

*Experts comptables et fiscaux**Réviseurs d'entreprises*

Signatures

Référence de publication: 2008061703/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01926. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

S.E.T. Société Européenne de Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 85.436.

—
Les comptes annuels au 31.12.2007 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008060770/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01400. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Les Grands-Montets, Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 101.888.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société LES GRANDS MONTETS SA qui s'est tenue en date du 10 mars 2008 que:

1. Le siège social de la société a été transféré de son siège actuel au L-2324 Luxembourg; 6 avenue Pescatore avec effet à ce jour.

2. La société MBC AUDITORS LIMITED, établie et ayant son siège social au 64 Baker Street; W1U 7GB London; ANGLETERRE a été nommée en tant que nouveau Commissaire aux Comptes de la société avec effet à ce jour, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010, en remplacement de la société UNITED CAPITAL CONTROLLERS démissionnaire.

Luxembourg, le 10 mars 2008.

Pour Extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008060662/309/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07097. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Alpatrans A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.
R.C.S. Luxembourg B 34.565.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008062994/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO08095. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Générale Alimentaire Franco-Luxembourgeoise, G.A.F.L. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 121.232.

—
EXTRAIT

Par Résolution du 7 mai 2008, les associés ont donné à l'unanimité leur agrément aux cessions de leur part sociale de priorité par Messieurs Alex BONGRAIN et Armand BONGRAIN, à hauteur de 1 part sociale de priorité chacun, au profit de l'association sans but lucratif de droit français régie par la loi du 1^{er} juillet 1901:

- ASSOCIATION HARMONY, ayant son siège social à Domaine de Tremblay, F-78125 La Boissière Ecole, France, publiée au Journal Officiel de la République Française du 22 décembre 2007 suivant déclaration du 3 décembre 2007 faite à la sous-préfecture de Rambouillet, France.

L'ASSOCIATION HARMONY est désormais associée de la société par détention de 2 parts sociales de priorité.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Pour G.A.F.L. S.à r.l., Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2008060828/833/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01629. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Remco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 58.668.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du le 02 novembre 2007 que les résolutions suivantes ont été prises:

1. Le Conseil d'Administration prend note de la démission de TRIMAR (Luxembourg) SA en sa qualité d'Administrateur avec effet au 02 novembre 2007.

2. Le Conseil d'Administration prend note de la démission de TRIMAR (Luxembourg) SA en sa qualité d'Administrateur Délégué avec effet au 02 novembre 2007.

3. Magellan Management & Consulting SA, ayant pour siège social 81, Zone d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, a été coopté en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, TRIMAR (Luxembourg) SA.

4. Magellan Management & Consulting SA, ayant pour siège social 81, Zone d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, a été coopté en remplacement de l'Administrateur Délégué démissionnaire, TRIMAR (Luxembourg) SA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REMCO SA

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008060832/8214/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02194. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

ILAWA Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 116.903.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008060693/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01086. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

LSF IV Euro Properties, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.341.940,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 86.883.

Par résolution signée en date du 11 février 2008, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Benjamin D. Velvin III, avec adresse professionnelle au 717, North Harwood Street, USA-75201 Dallas, Texas, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet au 31 décembre 2007.

- Nomination de Monsieur Michael Duke Thomson, avec adresse professionnelle au 1434, Kirby Road, VA 22101 Mc Lean, Virginie, Etats-Unis, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008060649/5499/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00488. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Global Advantage Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 42.433.

Rectificatif au dépôt initial du 7 avril 2008 référencé L080050856.04

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Candice Mayembo

Fund Services, Domiciliary Unit

Référence de publication: 2008060776/1229/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00100. - Reçu 128,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Invest Services S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 2, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 46.865.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008060777/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00754. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Pharma Goedert Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, 30L, rue de Niederpallen.
R.C.S. Luxembourg B 103.773.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Sonia Livoir.

Référence de publication: 2008060773/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00698. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Jax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8530 Ell, 3, Am Berg.
R.C.S. Luxembourg B 114.317.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Isabelle Deschuytter.

Référence de publication: 2008060775/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09655. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Atelier de Restauration Taillefert SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 15, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 82.343.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008060779/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00748. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Planetarium Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 59.775.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2008.

Pour PLANETARIUM FUND, SICAV

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008060780/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00058. - Reçu 110,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Europe Techno Participations S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 102.229.

Le siège social de la société anonyme EUROPE TECHNO PARTICIPATIONS (RCS Luxembourg B 102.229 a été dénoncé avec effet au 01/01/2008 par la fiduciaire CH International Luxembourg Sàrl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008060674/734/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00309. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Iron Paradox S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2268 Luxembourg, 30, rue d'Orchimont.

R.C.S. Luxembourg B 69.172.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28.03.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008060603/630/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00320. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Sensata Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 114.569.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Mersch, en date du 8 février 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 979 du 18 mai 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sensata Management Company S.A
Signature

Référence de publication: 2008060698/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01526. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Akita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 40.638.

Extrait de la réunion du Conseil d'administration du 14 février 2008

Le Conseil d'Administration décide de conclure en date du 14 février 2008 un contrat de domiciliation au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg)
Agent domiciliaire
Signature

Référence de publication: 2008060667/636/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01192. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Gestion Générale Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 195-197, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 106.721.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 06.05.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008060605/630/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00318. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Ipsa Facto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 53.684.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 05.03.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008060604/630/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00319. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

LSP IV Lux SIV, Société à responsabilité limitée (en liquidation).**Capital social: USD 32.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 87.663.

Par résolution signée en date du 11 février 2008, l'associé unique a accepté la démission de Monsieur Benjamin Drew Velvin III, avec adresse professionnelle au 717, Suite 2200, North Harwood Street, USA-75201 Dallas, Texas, Etats-Unis, de son mandat de liquidateur avec effet au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008060634/5499/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00503. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Lux Euro-Asian Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**Capital social: USD 115.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 81.404.

Par résolution signée en date du 2 janvier 2008, les associés ont accepté la démission de Monsieur Benjamin Drew Velvin III, avec adresse professionnelle au 717, Suite 2200, North Harwood Street, USA-75201 Dallas, Texas, Etats-Unis, de son mandat de liquidateur avec effet au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008060635/5499/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00506. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Retouche Minute S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 95.957.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22.04.2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008060602/630/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00321. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Agence Henri Hellinghausen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 164, Millewee.
R.C.S. Luxembourg B 113.712.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 09.04.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008060607/630/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00316. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

LSF4 Seoul Holdings, Société à responsabilité limitée (en liquidation).**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 90.001.

Par résolution signée en date du 11 février 2008, les associés ont accepté la démission de Monsieur Benjamin D. Velvin III, avec adresse professionnelle au 717, Suite 2200, North Harwood Street, USA-75201 Dallas, Texas, Etats-Unis, de son mandat de liquidateur avec effet au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008060645/5499/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00495. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

LSF3 French Hospitality Investments, Société à responsabilité limitée (en liquidation).**Capital social: EUR 129.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 83.645.

Par résolution signée en date du 11 février 2008, les associés ont accepté la démission de Monsieur Benjamin Drew Velvin III, avec adresse professionnelle au 717, Suite 2200, North Harwood Street, USA-75201 Dallas, Texas, Etats-Unis, de son mandat de liquidateur avec effet au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008060646/5499/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00494. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

CELSIUS EUROPEAN Lux 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 134.351.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008061796/239/12.

(080068542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

SPI Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 123.116.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008061794/239/12.

(080068493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

cadooz Luxembourg Two S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 116.979.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 mai 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008061795/239/12.
(080068509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Mimosas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 101.682.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 mai 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008061793/239/12.
(080068476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

LSOF Courbevoie Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 247.893,52.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 66.410.

Par résolution signée en date du 11 février 2008, l'associé unique a accepté la démission de Monsieur Benjamin Drew Velvin III, avec adresse professionnelle au 717, Suite 2200, North Harwood Street, USA-75201 Dallas, Texas, Etats-Unis, de son mandat de liquidateur avec effet au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008060641/5499/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00501. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

LSF Loan Investments Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 60.250,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 95.400.

Par résolution signée en date du 11 février 2008, l'associé unique a accepté la démission de Monsieur Benjamin Drew Velvin III, avec adresse professionnelle au 717, North Harwood Street, USA-75201 Dallas, Texas, Etats-Unis, de son mandat de liquidateur avec effet au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008060648/5499/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00490. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

LSF Toulon Liberté Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 82.847.

Par résolution signée en date du 11 février 2008, l'associé unique a accepté la démission de Monsieur Benjamin Drew III Velvin, avec adresse professionnelle au 717, North Harwood Street, USA-75201 Dallas, Texas, Etats-Unis, de son mandat de liquidateur avec effet au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008060647/5499/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00492. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

LSF5 River Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 275.750,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 108.824.

Par résolution signée en date du 11 février 2008, l'associé unique a accepté la démission de Monsieur Benjamin D. Velvin III, avec adresse professionnelle au 717, Suite 2200, North Harwood Street, USA-75201 Dallas, Texas, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008060644/5499/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00496. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Celsius European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 125.726.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008061799/239/12.

(080068640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Investissements Italiens II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 135.267.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008061800/239/12.

(080068716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

FR Solar Luxco JVCo, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 52.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 137.668.

In the year two thousand and eight, on the twenty-second day of April.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of FR Solar Luxco JVCo (the Meeting), a société en commandite par actions, having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137.668, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on March 21, 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is chaired by Frédéric Chartier, attorney-at-law, residing in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary Charou Anandappane, lawyer, residing in Luxembourg (the Secretary).

The Meeting elects as scrutineer Caroline Muller, employee, residing in Luxembourg (the Scrutineer).

The chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed *ne varietur* by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. It appears from the attendance list that three million eighty thousand (3,080,000) GP shares and twenty thousand (20,000) ordinary shares, representing the entire issued and outstanding corporate capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been duly informed.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices;
2. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of twenty-one thousand five hundred euro (EUR 21,500) to bring it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) to fifty-two thousand five hundred euro (EUR 52,500);
3. Creation and issuance of the following new classes of redeemable shares with a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, having the rights and obligations attached thereto following the restatement of the articles of association of the Company:

- twenty one thousand five hundred (21,500) class B1 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B2 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B3 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B4 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B5 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B6 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B7 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B8 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B9 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B10 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B11 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B12 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B13 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B14 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B15 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B16 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B17 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B18 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B19 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B20 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B21 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B22 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B23 redeemable shares;

- twenty one thousand five hundred (21,500) class B24 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B25 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B26 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B27 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B28 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B29 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B30 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B31 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B32 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B33 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B34 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B35 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B36 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B37 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B38 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B39 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B40 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B41 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B42 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B43 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B44 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B45 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B46 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B47 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B48 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B49 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B50 redeemable shares; and
- one million seventy five thousand (1,075,000) class B51 redeemable shares;

4. Acknowledgment of the waiver by the existing shareholders, except FR Solar Luxco S.à.r.l., of their preferential subscription right;

5. Subscription to the increase specified under item 3. above, and payment of the consideration for the capital increase;

6. Creation and issuance outside the corporate capital of the Company, in accordance with Article 37, paragraph 2 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, of profit sharing certificates, having the rights and obligations attached thereto following the restatement of the articles of association of the Company:

- (i) three (3) class 1 profit sharing certificates;
- (ii) three (3) class 2 profit sharing certificates;
- (iii) four hundred (400) class 3 profit sharing certificates;
- (iv) four hundred (400) class 4 profit sharing certificates;
- (v) four hundred (400) class 5 profit sharing certificates; and
- (vi) four hundred (400) class 6 profit sharing certificates;

7. Subscription to the profit sharing certificates;

8. Amendment and full restatement of the articles of association of the Company.

9. Amendment of the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any employee from ATC-RCS Corporate Services (Luxembourg) S.A. and any lawyer of Loyens & Loeff to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company;

10. Creation of a profit sharing certificates' register with power and authority to any employee from ATC-RCS Corporate Services (Luxembourg) S.A. and any lawyer of Loyens & Loeff to proceed on behalf of the Company to the registration of the profit sharing certificates in the profit sharing certificates' register of the Company; and

11. Miscellaneous.

After the foregoing agenda was duly examined and after deliberation and a separate vote on each of the following resolutions by the general meeting of shareholders of the Company (the Meeting), the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The entirety of the corporate capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting decides to increase the corporate capital by an amount of twenty-one thousand five hundred euro (EUR 21,500) to bring it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) to fifty-two thousand five hundred euro (EUR 52,500).

Third resolution

The Meeting resolves to create and issue new classes of redeemable shares with a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, having the rights and obligations attached thereto following the restatement of the Company's articles of association, and to acknowledge the waiver by the existing shareholders, except FR Solar Luxco S.à.r.l., of their preferential subscription right:

- twenty one thousand five hundred (21,500) class B1 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B2 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B3 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B4 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B5 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B6 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B7 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B8 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B9 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B10 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B11 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B12 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B13 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B14 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B15 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B16 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B17 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B18 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B19 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B20 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B21 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B22 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B23 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B24 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B25 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B26 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B27 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B28 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B29 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B30 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B31 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B32 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B33 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B34 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B35 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B36 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B37 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B38 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B39 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B40 redeemable shares;

- twenty one thousand five hundred (21,500) class B41 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B42 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B43 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B44 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B45 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B46 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B47 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B48 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B49 redeemable shares;
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B50 redeemable shares; and
- one million seventy five thousand (1.075.000) class B51 redeemable shares;

Fourth resolution

The Meeting approves and accepts the subscription of the newly issued redeemable shares of the Company, specified under the third resolution above as follows:

I. FR Solar Luxco S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 9, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 136.974, represented by Frédéric Chartier, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to (i) subscribe to:

- fourteen thousand (14,000) class B1 redeemable shares;
- fourteen thousand (14,000) class B2 redeemable shares;
- fourteen thousand (14,000) class B3 redeemable shares;
- fourteen thousand (14,000) class B4 redeemable shares;
- fourteen thousand (14,000) class B5 redeemable shares;
- fourteen thousand (14,000) class B6 redeemable shares;
- fourteen thousand (14,000) class B7 redeemable shares;
- fourteen thousand (14,000) class B8 redeemable shares;
- fourteen thousand (14,000) class B9 redeemable shares;
- fourteen thousand (14,000) class B10 redeemable shares;
- fourteen thousand (14,000) class B11 redeemable shares;
- fourteen thousand (14,000) class B12 redeemable shares;
- fourteen thousand (14,000) class B13 redeemable shares;
- fourteen thousand (14,000) class B14 redeemable shares;
- fourteen thousand (14,000) class B15 redeemable shares;
- fourteen thousand (14,000) class B16 redeemable shares;
- fourteen thousand (14,000) class B17 redeemable shares;
- fourteen thousand (14,000) class B18 redeemable shares;
- fourteen thousand (14,000) class B19 redeemable shares;
- fourteen thousand (14,000) class B20 redeemable shares;
- fourteen thousand (14,000) class B21 redeemable shares;
- fourteen thousand (14,000) class B22 redeemable shares;
- fourteen thousand (14,000) class B23 redeemable shares;
- fourteen thousand (14,000) class B24 redeemable shares;
- fourteen thousand (14,000) class B25 redeemable shares;
- fourteen thousand (14,000) class B26 redeemable shares;
- fourteen thousand (14,000) class B27 redeemable shares;
- fourteen thousand (14,000) class B28 redeemable shares;
- fourteen thousand (14,000) class B29 redeemable shares;
- fourteen thousand (14,000) class B30 redeemable shares;
- fourteen thousand (14,000) class B31 redeemable shares;
- fourteen thousand (14,000) class B32 redeemable shares;
- fourteen thousand (14,000) class B33 redeemable shares;
- fourteen thousand (14,000) class B34 redeemable shares;
- fourteen thousand (14,000) class B35 redeemable shares;

- fourteen thousand (14,000) class B36 redeemable shares;
- fourteen thousand (14,000) class B37 redeemable shares;
- fourteen thousand (14,000) class B38 redeemable shares;
- fourteen thousand (14,000) class B39 redeemable shares;
- fourteen thousand (14,000) class B40 redeemable shares;
- fourteen thousand (14,000) class B41 redeemable shares;
- fourteen thousand (14,000) class B42 redeemable shares;
- fourteen thousand (14,000) class B43 redeemable shares;
- fourteen thousand (14,000) class B44 redeemable shares;
- fourteen thousand (14,000) class B45 redeemable shares;
- fourteen thousand (14,000) class B46 redeemable shares;
- fourteen thousand (14,000) class B47 redeemable shares;
- fourteen thousand (14,000) class B48 redeemable shares;
- fourteen thousand (14,000) class B49 redeemable shares;
- fourteen thousand (14,000) class B50 redeemable shares; and
- seven hundred thousand (700,000) class B51 redeemable shares.

and to (ii) fully pay them up by a contribution in cash consisting of the aggregate amount of one million four hundred thousand euro (EUR 1,400,000).

The amount of one million four hundred thousand euro (EUR 1,400,000) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Such contribution in an aggregate amount one million four hundred thousand euro (EUR 1,400,000) made to the Company is to be allocated as follows:

1. fourteen thousand euro (EUR 14,000) is allocated to the corporate capital account of the Company;
2. thirteen thousand eight hundred and sixty euro (EUR 13,860) is allocated to the class B1 redeemable shares Premium Account of the Company;
3. thirteen thousand eight hundred and sixty euro (EUR 13,860) is allocated to the class B2 redeemable shares Premium Account of the Company;
4. thirteen thousand eight hundred and sixty euro (EUR 13,860) is allocated to the class B3 redeemable shares Premium Account of the Company;
5. thirteen thousand eight hundred and sixty euro (EUR 13,860) is allocated to the class B4 redeemable shares Premium Account of the Company;
6. thirteen thousand eight hundred and sixty euro (EUR 13,860) is allocated to the class B5 redeemable shares Premium Account of the Company;
7. thirteen thousand eight hundred and sixty euro (EUR 13,860) is allocated to the class B6 redeemable shares Premium Account of the Company;
8. thirteen thousand eight hundred and sixty euro (EUR 13,860) is allocated to the class B7 redeemable shares Premium Account of the Company;
9. thirteen thousand eight hundred and sixty euro (EUR 13,860) is allocated to the class B8 redeemable shares Premium Account of the Company;
10. thirteen thousand eight hundred and sixty euro (EUR 13,860) is allocated to the class B9 redeemable shares Premium Account of the Company;
11. thirteen thousand eight hundred and sixty euro (EUR 13,860) is allocated to the class B10 redeemable shares Premium Account of the Company;
12. thirteen thousand eight hundred and sixty euro (EUR 13,860) is allocated to the class B11 redeemable shares Premium Account of the Company;
13. thirteen thousand eight hundred and sixty euro (EUR 13,860) is allocated to the class B12 redeemable shares Premium Account of the Company;
14. thirteen thousand eight hundred and sixty euro (EUR 13,860) is allocated to the class B13 redeemable shares Premium Account of the Company;
15. thirteen thousand eight hundred and sixty euro (EUR 13,860) is allocated to the class B14 redeemable shares Premium Account of the Company;
16. thirteen thousand eight hundred and sixty euro (EUR 13,860) is allocated to the class B15 redeemable shares Premium Account of the Company;
17. thirteen thousand eight hundred and sixty euro (EUR 13,860) is allocated to the class B61 redeemable shares Premium Account of the Company;

46. thirteen thousand eight hundred and sixty euro (EUR 13,860) is allocated to the class B44 redeemable shares Premium Account of the Company;

47. thirteen thousand eight hundred and sixty euro (EUR 13,860) is allocated to the class B45 redeemable shares Premium Account of the Company;

48. thirteen thousand eight hundred and sixty euro (EUR 13,860) is allocated to the class B46 redeemable shares Premium Account of the Company;

49. thirteen thousand eight hundred and sixty euro (EUR 13,860) is allocated to the class B47 redeemable shares Premium Account of the Company;

50. thirteen thousand eight hundred and sixty euro (EUR 13,860) is allocated to the class B48 redeemable shares Premium Account of the Company;

51. thirteen thousand eight hundred and sixty euro (EUR 13,860) is allocated to the class B49 redeemable shares Premium Account of the Company;

52. thirteen thousand eight hundred and sixty euro (EUR 13,860) is allocated to the class B50 redeemable shares Premium Account of the Company; and

53. six hundred ninety three thousand euro (EUR 693,000) is allocated to the class B51 redeemable shares Premium Account of the Company.

The amount of all redeemable shares Premium Accounts will be freely distributable at the discretion of the general meeting of Shareholders.

II. Mr. Paolo Pietrogrande, engineer, born on June 19, 1957 in Rome, (Italy), with private address at 425 Washington Blvd, Suite 2501, Jersey City, NJ 07310, United States of America, represented by Frédéric Chartier, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to (i) subscribe to:

- seven thousand five hundred (7,500) class B1 redeemable shares;
- seven thousand five hundred (7,500) class B2 redeemable shares;
- seven thousand five hundred (7,500) class B3 redeemable shares;
- seven thousand five hundred (7,500) class B4 redeemable shares;
- seven thousand five hundred (7,500) class B5 redeemable shares;
- seven thousand five hundred (7,500) class B6 redeemable shares;
- seven thousand five hundred (7,500) class B7 redeemable shares;
- seven thousand five hundred (7,500) class B8 redeemable shares;
- seven thousand five hundred (7,500) class B9 redeemable shares;
- seven thousand five hundred (7,500) class B10 redeemable shares;
- seven thousand five hundred (7,500) class B11 redeemable shares;
- seven thousand five hundred (7,500) class B12 redeemable shares;
- seven thousand five hundred (7,500) class B13 redeemable shares;
- seven thousand five hundred (7,500) class B14 redeemable shares;
- seven thousand five hundred (7,500) class B15 redeemable shares;
- seven thousand five hundred (7,500) class B16 redeemable shares;
- seven thousand five hundred (7,500) class B17 redeemable shares;
- seven thousand five hundred (7,500) class B18 redeemable shares;
- seven thousand five hundred (7,500) class B19 redeemable shares;
- seven thousand five hundred (7,500) class B20 redeemable shares;
- seven thousand five hundred (7,500) class B21 redeemable shares;
- seven thousand five hundred (7,500) class B22 redeemable shares;
- seven thousand five hundred (7,500) class B23 redeemable shares;
- seven thousand five hundred (7,500) class B24 redeemable shares;
- seven thousand five hundred (7,500) class B25 redeemable shares;
- seven thousand five hundred (7,500) class B26 redeemable shares;
- seven thousand five hundred (7,500) class B27 redeemable shares;
- seven thousand five hundred (7,500) class B28 redeemable shares;
- seven thousand five hundred (7,500) class B29 redeemable shares;
- seven thousand five hundred (7,500) class B30 redeemable shares;
- seven thousand five hundred (7,500) class B31 redeemable shares;
- seven thousand five hundred (7,500) class B32 redeemable shares;
- seven thousand five hundred (7,500) class B33 redeemable shares;

- seven thousand five hundred (7,500) class B34 redeemable shares;
- seven thousand five hundred (7,500) class B35 redeemable shares;
- seven thousand five hundred (7,500) class B36 redeemable shares;
- seven thousand five hundred (7,500) class B37 redeemable shares;
- seven thousand five hundred (7,500) class B38 redeemable shares;
- seven thousand five hundred (7,500) class B39 redeemable shares;
- seven thousand five hundred (7,500) class B40 redeemable shares;
- seven thousand five hundred (7,500) class B41 redeemable shares;
- seven thousand five hundred (7,500) class B42 redeemable shares;
- seven thousand five hundred (7,500) class B43 redeemable shares;
- seven thousand five hundred (7,500) class B44 redeemable shares;
- seven thousand five hundred (7,500) class B45 redeemable shares;
- seven thousand five hundred (7,500) class B46 redeemable shares;
- seven thousand five hundred (7,500) class B47 redeemable shares;
- seven thousand five hundred (7,500) class B48 redeemable shares;
- seven thousand five hundred (7,500) class B49 redeemable shares;
- seven thousand five hundred (7,500) class B50 redeemable shares; and
- three hundred seventy-five thousand (375,000) class B51 redeemable shares;

and to (ii) fully pay them up by a contribution in cash consisting of the aggregate amount of seven hundred fifty thousand euro (EUR 750,000)

The amount of seven hundred fifty thousand euro (EUR 750,000) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Such contribution in an aggregate amount of seven hundred fifty thousand euro (EUR 750,000) made to the Company is to be allocated as follows:

1. seven thousand five hundred euro (EUR 7,500) is allocated to the corporate capital account of the Company;
2. seven thousand four hundred twenty-five euro (EUR 7,425) is allocated to the class B1 redeemable shares Premium Account of the Company;
3. seven thousand four hundred twenty-five euro (EUR 7,425) is allocated to the class B2 redeemable shares Premium Account of the Company;
4. seven thousand four hundred twenty-five euro (EUR 7,425) is allocated to the class B3 redeemable shares Premium Account of the Company;
5. seven thousand four hundred twenty-five euro (EUR 7,425) is allocated to the class B4 redeemable shares Premium Account of the Company;
6. seven thousand four hundred twenty-five euro (EUR 7,425) is allocated to the class B5 redeemable shares Premium Account of the Company;
7. seven thousand four hundred twenty-five euro (EUR 7,425) is allocated to the class B6 redeemable shares Premium Account of the Company;
8. seven thousand four hundred twenty-five euro (EUR 7,425) is allocated to the class B7 redeemable shares Premium Account of the Company;
9. seven thousand four hundred twenty-five euro (EUR 7,425) is allocated to the class B8 redeemable shares Premium Account of the Company;
10. seven thousand four hundred twenty-five euro (EUR 7,425) is allocated to the class B9 redeemable shares Premium Account of the Company;
11. seven thousand four hundred twenty-five euro (EUR 7,425) is allocated to the class B10 redeemable shares Premium Account of the Company;
12. seven thousand four hundred twenty-five euro (EUR 7,425) is allocated to the class B11 redeemable shares Premium Account of the Company;
13. seven thousand four hundred twenty-five euro (EUR 7,425) is allocated to the class B12 redeemable shares Premium Account of the Company;
14. seven thousand four hundred twenty-five euro (EUR 7,425) is allocated to the class B13 redeemable shares Premium Account of the Company;
15. seven thousand four hundred twenty-five euro (EUR 7,425) is allocated to the class B14 redeemable shares Premium Account of the Company;
16. seven thousand four hundred twenty-five euro (EUR 7,425) is allocated to the class B15 redeemable shares Premium Account of the Company;

45. seven thousand four hundred twenty-five euro (EUR 7,425) is allocated to the class B44 redeemable shares Premium Account of the Company;

46. seven thousand four hundred twenty-five euro (EUR 7,425) is allocated to the class B45 redeemable shares Premium Account of the Company;

47. seven thousand four hundred twenty-five euro (EUR 7,425) is allocated to the class B46 redeemable shares Premium Account of the Company;

48. seven thousand four hundred twenty-five euro (EUR 7,425) is allocated to the class B47 redeemable shares Premium Account of the Company;

49. seven thousand four hundred twenty-five euro (EUR 7,425) is allocated to the class B48 redeemable shares Premium Account of the Company;

50. seven thousand four hundred twenty-five euro (EUR 7,425) is allocated to the class B49 redeemable shares Premium Account of the Company;

51. seven thousand four hundred twenty-five euro (EUR 7,425) is allocated to the class B50 redeemable shares Premium Account of the Company; and

52. three hundred seventy-one thousand two hundred fifty euro (EUR 371,250) is allocated to the class B51 redeemable shares Premium Account of the Company.

The amount of all redeemable shares Premium Accounts will be freely distributable at the discretion of the general meeting of Shareholders.

The said proxies, signed "ne varietur" by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Fifth resolution

The Meeting resolves to create and issue outside the corporate capital of the Company, in accordance with Article 37, paragraph 2 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, profit sharing certificates, having the rights and obligations stated in the articles of association of the Company as restated hereafter pursuant to the sixth resolution:

- (i) three (3) class 1 profit sharing certificates;
- (ii) three (3) class 2 profit sharing certificates;
- (iii) four hundred (400) class 3 profit sharing certificates;
- (iv) four hundred (400) class 4 profit sharing certificates;
- (v) four hundred (400) class 5 profit sharing certificates; and
- (vi) four hundred (400) class 6 profit sharing certificates;

Evidence of the effective subscription of the issued profit sharing certificates of the Company has been given to the undersigned notary by the attached subscription agreement.

The amount of EUR 2.716.352 (two million seven hundred and sixteen thousand three hundred and fifty-two euro) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company which will henceforth have the following wording:

"ARTICLES OF ASSOCIATION

I. Name - registered office - object - duration

Art. 1. Name. There is hereby established between FR Solar Luxco S.à r.l., subscriber of the GP share as general partner (the GP Shareholder), the subscribers and all those who may become owners of the GP Shares, Ordinary Shares or Redeemable Shares issued by the Company, a société en commandite par actions under the name of "FR Solar Luxco JVCo" (hereinafter the Company), which shall be governed by the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by these articles of association (these Articles).

Art. 2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the GP Shareholder. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the GP Shareholder. Where the GP Shareholder determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in its sole discretion and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality

of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the Shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting any of the Shareholders. In case of death, incapacity or inability of the GP Shareholder, article 112 of the Law shall apply.

II. Capital - shares

Art. 5. Capital

5.1 The Company's corporate capital is set at fifty two thousand five hundred euro (EUR 52,500) represented by:

- (i) three million eighty thousand (3,080,000) GP shares (the GP Shares),
- (ii) twenty thousand (20,000) ordinary shares (the Ordinary Shares), and
- (iii) the following classes of redeemable shares (the Redeemable Shares):
 - twenty one thousand five hundred (21,500) class B1 redeemable shares (in case of plurality, the Class B1 Shares and individually, a Class B1 Share),
 - twenty one thousand five hundred (21,500) class B2 redeemable shares (in case of plurality, the Class B2 Shares and individually, a Class B2 Share),
 - twenty one thousand five hundred (21,500) class B3 redeemable shares (in case of plurality, the Class B3 Shares and individually, a Class B3 Share),
 - twenty one thousand five hundred (21,500) class B4 redeemable shares (in case of plurality, the Class B4 Shares and individually, a Class B4 Share),
 - twenty one thousand five hundred (21,500) class B5 redeemable shares (in case of plurality, the Class B5 Shares and individually, a Class B5 Share),
 - twenty one thousand five hundred (21,500) class B6 redeemable shares (in case of plurality, the Class B6 Shares and individually, a Class B6 Share),
 - twenty one thousand five hundred (21,500) class B7 redeemable shares (in case of plurality, the Class B7 Shares and individually, a Class B7 Share),
 - twenty one thousand five hundred (21,500) class B8 redeemable shares (in case of plurality, the Class B8 Shares and individually, a Class B8 Share),
 - twenty one thousand five hundred (21,500) class B9 redeemable shares (in case of plurality, the Class B9 Shares and individually, a Class B9 Share),
 - twenty one thousand five hundred (21,500) class B10 redeemable shares (in case of plurality, the Class B10 Shares and individually, a Class B10 Share),

- twenty one thousand five hundred (21,500) class B39 redeemable shares (in case of plurality, the Class B39 Shares and individually, a Class B39 Share),
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B40 redeemable shares (in case of plurality, the Class B40 Shares and individually, a Class B40 Share),
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B41 redeemable shares (in case of plurality, the Class B41 Shares and individually, a Class B41 Share),
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B42 redeemable shares (in case of plurality, the Class B42 Shares and individually, a Class B42 Share),
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B43 redeemable shares (in case of plurality, the Class B43 Shares and individually, a Class B43 Share),
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B44 redeemable shares (in case of plurality, the Class B44 Shares and individually, a Class B44 Share),
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B45 redeemable shares (in case of plurality, the Class B45 Shares and individually, a Class B45 Share),
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B46 redeemable shares (in case of plurality, the Class B46 Shares and individually, a Class B46 Share),
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B47 redeemable shares (in case of plurality, the Class B47 Shares and individually, a Class B47 Share),
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B48 redeemable shares (in case of plurality, the Class B48 Shares and individually, a Class B48 Share),
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B49 redeemable shares (in case of plurality, the Class B49 Shares and individually, a Class B49 Share),
- twenty one thousand five hundred (21,500) class B50 redeemable shares (in case of plurality, the Class B50 Shares and individually, a Class B50 Share),
- one million seventy five thousand (1,075,000) class B51 redeemable shares (in case of plurality, the Class B51 Shares and individually, a Class B51 Share).

The GP Shares, the Ordinary Shares and the Redeemable Shares are collectively hereinafter referred to as the Shares and, individually, as a Share.

All the Shares are in registered form with a par value of 1 eurocent (EUR 0.01) each, subscribed and fully paid-up.

The Ordinary Shares are held by the Ordinary Shareholders. The Redeemable Shares are held by the Redeemable Shareholders. The Ordinary Shareholders and the Redeemable Shareholders are hereafter referred to as the Limited Shareholders. The Limited Shareholders and the GP Shareholder are hereafter collectively referred to as the Shareholders.

5.2 The GP Shareholder shall be authorized for a period of 5 (five years) starting on April 22, 2008, to increase the corporate capital of the Company, in one or several times, from fifty two thousand five hundred euro (EUR 52,500) to one hundred and forty three million one hundred twenty three thousand eight hundred (EUR 143,123,800),

(i) by the creation and issuance of GP Shares, Ordinary Shares and/or Redeemable Shares of any existing or new classes of Redeemable Shares;

(ii) to determine the date and place at which the notarial deed acknowledging the capital increase will be executed;

(iii) to limit or withdraw the Shareholders' preferential subscription rights in respect of such issue(s) of Shares and to issue such Shares to such person(s) as the GP Shareholder decides;

(iv) to record by way of a notarial deed each and any share capital increase effected within the limits of the authorised share capital and to amend article 5.1 of the Articles accordingly; and

(v) to amend the Share register of the Company every time an increase of the share capital is effected within the limits of the authorised share capital.

5.3 The share capital of the Company may be increased or reduced by resolution of the general meeting of the Shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles.

Art. 6. Shares

6.1 The Shares are and shall remain in registered form.

6.2 The GP Share(s)

(a) All GP Share(s) shall have the rights and obligations granted to them in accordance with the Articles and shall be identical in all respects.

(b) Each GP Share is entitled to one vote at the general meetings of shareholders.

6.3 The Ordinary Shares

(a) All Ordinary Shares shall have the rights and obligations granted to them in accordance with the Articles and shall be identical in all respects.

(b) Each Ordinary Share is entitled to one vote at the general meetings of shareholders.

6.4 The Redeemable Shares

(a) All Redeemable Shares of each class shall have the rights and obligations granted to them in accordance with the Articles.

(b) Each Redeemable Share is entitled to one vote at the general meetings of shareholders.

(c) Without prejudice to article 6.7 of the Articles, the Redeemable Shares are redeemable at the option of the Company, in accordance with article 49-8 of the Law, and this article 6.4:

(i) the redemption shall be decided by the GP Shareholder, it being understood that such redemptions are limited to a maximum of 9 redemptions (including redemptions of Certificates alone, redemptions of Redeemable Shares alone, or redemptions of Certificates and Redeemable Shares together);

(ii) classes of Redeemable Shares shall be redeemed in numeric order, it being understood that a class of Redeemable Shares may only be redeemed when all the previous classes have been redeemed in full. Class B51 Shares shall be the last class to be redeemed;

(iii) the Company can redeem a given class of Redeemable Shares in full or in part;

(iv) the Company cannot redeem any Redeemable Shares (of any class) if as a result of such redemption, the corporate capital of the Company would become lower than the minimum share capital required by the Law;

(v) the redemption price per Redeemable Share of the relevant class of Redeemable Shares to be redeemed shall be determined by the GP Shareholder;

(vi) all[0] Redeemable Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the GP Shareholder so directs, be cancelled with the effect that the issued number of Redeemable Shares is reduced and the share capital of the Company is reduced accordingly in accordance with article 5.3. of these Articles.

6.5 A Share register shall be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Shareholder which so requests.

6.6 Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the Shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

6.7 Any distribution made on Shares, whether in cash or in kind, in whatever form (including without limitation) as dividends, liquidation proceeds, redemption proceeds or otherwise, shall be paid and distributed to the Shareholders out of the sums available for distribution in accordance with article 72-1, paragraph (1) of the Law or, when applicable, with article 72-2 of the Law, or, in the case of a redemption, in accordance with article 49-8 of the Law.

6.8 Transfer of Redeemable Shares may be restricted pursuant to any agreement between the Company and the Shareholders.

6.9 Towards the Company, the Shares are indivisible and only one owner per share shall be recognized by the Company. Joint co-owners shall appoint one sole person as their representative towards the Company.

6.10 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law and the Articles.

Art. 7. Profit sharing certificates

7.1 Outside the corporate capital of the Company, the Company has issued in accordance with Article 37, paragraph 2 of the Law:

(i) 3 class 1 profit sharing certificates (in case of plurality, the Class 1 Certificates and individually, a Class 1 Certificate);

(ii) 3 class 2 profit sharing certificates (in case of plurality, the Class 2 Certificates and individually, a Class 2 Certificate);

(iii) four hundred (400) class 3 profit sharing certificates (in case of plurality, the Class 3 Certificates and individually, a Class 3 Certificate);

(iv) four hundred (400) class 4 profit sharing certificates (in case of plurality, the Class 4 Certificates and individually, a Class 4 Certificate);

(v) four hundred (400) class 5 profit sharing certificates (in case of plurality, the Class 5 Certificates and individually, a Class 5 Certificate); and

(vi) four hundred (400) class 6 profit sharing certificates (in case of plurality, the Class 6 Certificates and individually, a Class 6 Certificate);

(collectively the Certificates).

7.2 A Certificates register shall be kept at the registered office of the Company (the Certificates Register) and may be examined by each Shareholder or holder of a Certificate who so requests. Each Certificate shall be numbered individually.

7.3 The holders of the Certificates shall not be entitled to any voting rights.

7.4 Except in the situation of a redemption pursuant to article 7.5 of the Articles or liquidation pursuant to article 16.2 of the Articles, the holders of the Certificates shall not be entitled to any distribution of any kind (whether in cash or in kind) in whatever form, including without limitation dividends.

7.5 The Certificates are redeemable at the option of the Company, in accordance with the subscription agreements relating to the Certificates between the Company and each holder of the Certificates and this article 7.5:

- (i) the redemption shall be decided by the GP Shareholder, it being understood that such redemptions are limited to a maximum of 9 redemptions (including redemptions of Certificates alone, redemptions of Redeemable Shares alone, or redemptions of Certificates and Redeemable Shares together);
- (ii) the Company can redeem a given class of certificates in full or partially, at its own discretion;
- (iii) the redemption price per Class 1 Certificate shall be equal to the Class 1 Certificate Redemption Price as defined in the subscription agreement relating to the Class 1 Certificates;
- (iv) the redemption price per Class 2 Certificate shall be equal to the Class 2 Certificate Redemption Price as defined in the subscription agreement relating to the Class 2 Certificates;
- (v) the redemption price per Class 3 Certificate shall be equal to the Class 3 Certificate Redemption Price as defined in the subscription agreements relating to the Class 3 Certificates;
- (vi) the redemption price per Class 4 Certificate shall be equal to the Class 4 Certificate Redemption Price as defined in the subscription agreements relating to the Class 4 Certificates;
- (vii) the redemption price per Class 5 Certificate shall be equal to the Class 5 Certificate Redemption Price as defined in the subscription agreements relating to the Class 5 Certificates; and
- (viii) the redemption price per Class 6 Certificate shall be equal to the Class 6 Certificate Redemption Price as defined in the subscription agreements relating to the Class 6 Certificates.

7.6 The GP Shareholder shall be authorized for a period of five (5) years starting on April 22, 2008:

- (i) to create and issue, in one or several times, a maximum of:
 - six (6) Class 1 Certificates;
 - six (6) Class 2 Certificates;
 - eight hundred (800) Class 3 Certificates;
 - eight hundred (800) Class 4 Certificates;
 - eight hundred (800) Class 5 Certificates; and
 - eight hundred (800) Class 6 Certificates.
- (ii) to determine, the moment and place of the issue of these Certificates;
- (iii) to determine the subscription price of such Certificates and terms and conditions applicable to new classes of Certificates;
- (iv) to issue such Certificates to such person(s) as the GP Shareholder decides;
- (v) to record by way of a notarial deed each and any issuance of Certificates effected within the limits of the authorised issuance of Certificates under article 7.6 (i) and to amend article 7.1 of the Articles accordingly; and
- (vi) to amend the Certificate Register of the Company every time an issuance of Certificates is effected pursuant to this article 7.

7.7 Towards the Company, the Certificates are indivisible and only one owner per Certificate shall be recognized by the Company. Joint co-owner shall appoint one person as their representative towards the Company.

Art. 8. Liability of the Shareholders

8.1 The GP Shareholder is jointly and severally liable for all liabilities of the Company to the extent that they cannot be paid out of the assets of the Company.

8.2 The Limited Shareholders are liable up to the amount of the capital committed by them to the Company on subscribing the Shares.

III. Management - representation

Art. 9. Management of the Company

9.1 The Company shall be managed by the GP Shareholder.

9.2 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the Shareholders or to the Supervisory Board (as defined hereafter) fall within the competence of the GP Shareholder, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

9.3 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether or not Shareholders, by the GP Shareholder.

9.4 The GP Shareholder is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more officers, or other agents, whether or not Shareholders, acting individually or jointly.

9.5 The Company shall be bound towards third parties by the signature of the GP Shareholder or by the joint or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated and within the limits of such power.

9.6 No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that the GP Shareholder or any officer of the Company is interested in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 10. Liability

10.1 To the extent permissible under Luxembourg law, the GP Shareholder and other officers of the Company, as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 9.3 and 9.4 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties, save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

IV. General meetings of shareholders

Art. 11. Powers and voting rights

11.1 The general meeting of Shareholders properly constituted represents all the Shareholders the Company.

11.2 Resolutions of the Shareholders shall be adopted at general meetings in accordance with the Law and these Articles.

Art. 12. Notices, quorum, majority and voting proceedings

12.1 General meetings of Shareholders of the Company shall be convened by the General Partner or by the Supervisory Board by a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address recorded in the Share register.

12.2 General meetings of Shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the convening notices of the meetings.

12.3 The meeting may be held without prior notice if all the Shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the Shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting.

12.4 A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a Shareholder) as his proxyholder in writing, using any means of written communication including telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.5 Each Shareholder may also participate in any meeting of the Shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person to such meeting.

12.6 Each Shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the Shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the Shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company shall only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be null and void.

12.7 Except as otherwise required by the Law or these Articles, resolutions at a general meeting of the Shareholders of the Company duly convened shall be passed by a simple majority of those Shareholders present or represented, regardless of the number of Shareholders present or represented and the proportion of the share capital present or represented at such meeting.

12.8 An extraordinary general meeting of the Shareholders convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting shall be convened, in the manner prescribed by the Articles and the Law. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.

V. Supervision - annual accounts - allocation of profits

Art. 13. Supervisory Board

13.1 The supervision of the Company, including the supervision of its books and accounts, shall be entrusted to a supervisory board of at least three members (the Supervisory Board), who need not be Shareholders. The members of the Supervisory Board shall be appointed by the general meeting of the Shareholders of the Company which shall determine their number, their remuneration and the term of their office. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

13.2 The Supervisory Board must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary.

13.3 The Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by the Law.

13.4 The Supervisory Board shall be consulted by the GP Shareholder on such matters as the GP Shareholder may determine and it shall authorise any actions of the GP Shareholder that may, pursuant to the Law or these Articles, exceed the powers of the GP Shareholder.

13.5 The Supervisory Board shall meet upon convocation by the GP Shareholder or by any of its members.

13.6 Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Supervisory Board.

13.7 No such written notice is required if all members of the Supervisory Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, using any means of written communication including telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Supervisory Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

13.8 Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing, in writing, using any means of written communication including telegram, telex, facsimile or e-mail, another member as his proxy.

13.9 The Supervisory Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Supervisory Board are validly taken by a majority of the vote cast. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. The resolutions of the Supervisory Board shall be recorded in minutes signed by all the members present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

13.10 Any member may participate in any meeting of the Supervisory Board by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

13.11 Circular resolutions signed by all the members of the Supervisory Board shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original, or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.12 The members of the Supervisory Board assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

13.13 To the extent permissible under Luxembourg law, the members of the Supervisory Board shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been members of the Supervisory Board, in connection with the execution of their duties, save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which they may be entitled.

Art. 14. Accounting Year and annual general meeting

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the GP Shareholder must prepare the balance sheet and the profit and loss account of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the officers, directors, members of the supervisory board and statutory auditors of the Company.

14.3 The GP Shareholder shall, one month before the annual general meeting of Shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the Supervisory Board of the Company who must prepare a report setting forth its proposals.

14.4 The annual general meeting of the Shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Friday of June of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5 The annual general meeting of the Shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the GP Shareholder, exceptional circumstances so require.

Art. 15. Allocation of profits

15.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

15.2 The general meeting of Shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes will best suit the corporate purpose and policy.

15.3 Dividends, when payable, shall be distributed at the time and place fixed by the GP Shareholder, in accordance with the decision of the general meeting of Shareholders. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the GP Shareholder.

15.4 The GP Shareholder may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

VI. Dissolution - liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of Shareholders which shall determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the Shareholders or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 Upon liquidation of the Company, the Certificates shall have a liquidation preference equal to the relevant redemption price set forth in the article 7.5 (iii) to and including article 7.5 (viii) if and to the extent that the entitlement of each holder of Certificates to such liquidation preference has vested on or prior to the liquidation of the Company in accordance with the provisions of the subscription agreements relating to the relevant class of Certificates.

16.3 Notwithstanding article 7.5. of the Articles, the surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the Shareholders in proportion to the Shares held by each Shareholder in the Company.

VII. General provision

17.1 Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provisions are made in these Articles."

Eighth resolution

The Meeting resolves to amend the shareholders register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorises any employee of ATC-RCS Corporate Services (Luxembourg) S.A. and any lawyer of Loyens & Loeff to proceed on behalf of the Company to the registration of the issued shares in the share register of the Company.

Ninth resolution

The Meeting resolves to create a profit sharing certificates' register and empowers and authorises any employee from ATC-RCS Corporate Services (Luxembourg) S.A. and any lawyer of Loyens & Loeff to proceed on behalf of the Company to the registration of the profit sharing certificates in the profit sharing certificates' register of the Company.

Closing of the meeting

The agenda having been completed and since no one asked to intervene, the Chairman declared the meeting closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of present general meeting are estimated at approximately EUR 30,000.- (thirty thousand euro).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FR Solar Luxco JVCo (l'Assemblée), une Société en commandite par actions, ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.668, constituée conformément à un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 mars 2008, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Frédéric Chartier, avocat, demeurant à Luxembourg (le Président).

Le Président nomme comme secrétaire Charou Anandappane, avocat, demeurant à Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée nomme comme Scrutateur Caroline Muller, employée privée, demeurant à Luxembourg (le Scrutateur).

Le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le procès-verbal.

II. Il résulte de cette liste de présence que trois millions quatre-vingt mille (3.080.000) actions de commandité et vingt mille actions ordinaires (20.000), représentant l'intégralité du capital social émis de la Société sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été dûment informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt et un mille cinq cents euros (EUR 21.500) afin de porter le capital social de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) à cinquante-deux mille cinq cents euros (EUR 52.500);

3. Création et émission des nouvelles classes d'actions rachetables suivantes d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, ayant les droits et obligations y rattachés à la suite de la refonte des statuts de la Société;

- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B1;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B2;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B3;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B4;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B5;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B6;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B7;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B8;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B9;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B10;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B11;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B12;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B13;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B14;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B15;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B16;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B17;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B18;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B19;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B20;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B21;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B22;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B23;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B24;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B25;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B26;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B27;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B28;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B29;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B30;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B31;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B32;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B33;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B34;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B35;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B36;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B37;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B38;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B39;

- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B40;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B41;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B42;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B43;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B44;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B45;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B46;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B47;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B48;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B49;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B50; et
- un million soixante-quinze mille (1.075.000) actions rachetables de classe B51;

4. Reconnaissance de la renonciation par les associés existants, à l'exception de FR Solar Luxco S.à.r.l., de leur droit de souscription préférentielle;

5. Souscription à l'augmentation spécifiée au point 3. ci-dessus et libération de la contrepartie pour l'augmentation de capital;

6. Création et émission, à l'extérieur du capital social de la Société, conformément à l'Article 37, paragraphe 2 de la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée, de parts bénéficiaires, ayant les droits et obligations y rattachés à la suite de la refonte des statuts de la Société;

- (i) trois (3) parts bénéficiaires de classe 1;
- (ii) trois (3) parts bénéficiaires de classe 2;
- (iii) quatre cents (400) parts bénéficiaires de classe 3;
- (iv) quatre cents (400) parts bénéficiaires de classe 4;
- (v) quatre cents (400) parts bénéficiaires de classe 5; et
- (vi) quatre cents (400) parts bénéficiaires de classe 6;

7. Souscription aux parts bénéficiaires.

8. Modification et refonte complète des statuts de la Société.

9. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout employé de ATC-RCS Corporate Services (Luxembourg) S.A. ou tout avocat de Loyens & Loeff d'agir au nom de la Société, afin d'inscrire les nouvelles actions émises dans le registre des actionnaires de la Société;

10. Création d'un registre des parts bénéficiaires avec pouvoir et autorité donnés à tout employé de ATC-RCS Corporate Services (Luxembourg) S.A. ou tout avocat de Loyens & Loeff d'agir au nom de la Société, afin d'inscrire les parts bénéficiaires dans le registre des parts bénéficiaires de la Société; et

11. Divers.

Après examen des différents points de l'ordre du jour, et après délibération, par vote unanime et séparé pour chacune des résolutions de l'assemblée générale des associés de la Société (l'Assemblée), les associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt et un mille cinq-cents euros (EUR 21.500) afin de porter le capital social de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) à cinquante-deux mille cinq-cents euros (EUR 52.500).

Troisième résolution

L'Assemblée décide de créer et émettre de nouvelles classes d'actions rachetables d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, ayant les droits et obligations y rattachés à la suite de la refonte des statuts de la Société ci-après, et de reconnaître la renonciation par les actionnaires existants, à l'exception de FR Solar Luxco S.à.r.l., de leur droit de souscription préférentiel:

- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B1;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B2;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B3;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B4;

- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B5;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B6;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B7;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B8;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B9;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B10;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B11;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B12;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B13;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B14;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B15;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B16;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B17;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B18;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B19;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B20;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B21;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B22;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B23;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B24;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B25;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B26;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B27;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B28;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B29;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B30;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B31;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B32;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B33;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B34;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B35;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B36;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B37;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B38;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B39;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B40;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B41;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B42;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B43;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B44;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B45;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B46;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B47;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B48;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B49;
- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B50; et
- Un million soixante-quinze mille (1.075.000) actions rachetables de classe B51;

Quatrième résolution

L'Assemblée approuve et accepte la souscription des nouvelles actions rachetables de la Société émises, stipulées à la troisième résolution ci-dessus, comme suit:

I. FR Solar Luxco S.à.r.l., une Société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de

Luxembourg sous le numéro B 136.974, représentée par Frédéric Chartier, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire (i) à:

- quatorze mille (14.000) actions rachetables de classe B1;
- quatorze mille (14.000) actions rachetables de classe B2;
- quatorze mille (14.000) actions rachetables de classe B3;
- quatorze mille (14.000) actions rachetables de classe B4;
- quatorze mille (14.000) actions rachetables de classe B5;
- quatorze mille (14.000) actions rachetables de classe B6;
- quatorze mille (14.000) actions rachetables de classe B7;
- quatorze mille (14.000) actions rachetables de classe B8;
- quatorze mille (14.000) actions rachetables de classe B9;
- quatorze mille (14.000) actions rachetables de classe B10;
- quatorze mille (14.000) actions rachetables de classe B11;
- quatorze mille (14.000) actions rachetables de classe B12;
- quatorze mille (14.000) actions rachetables de classe B13;
- quatorze mille (14.000) actions rachetables de classe B14;
- quatorze mille (14.000) actions rachetables de classe B15;
- quatorze mille (14.000) actions rachetables de classe B16;
- quatorze mille (14.000) actions rachetables de classe B17;
- quatorze mille (14.000) actions rachetables de classe B18;
- quatorze mille (14.000) actions rachetables de classe B19;
- quatorze mille (14.000) actions rachetables de classe B20;
- quatorze mille (14.000) actions rachetables de classe B21;
- quatorze mille (14.000) actions rachetables de classe B22;
- quatorze mille (14.000) actions rachetables de classe B23;
- quatorze mille (14.000) actions rachetables de classe B24;
- quatorze mille (14.000) actions rachetables de classe B25;
- quatorze mille (14.000) actions rachetables de classe B26;
- quatorze mille (14.000) actions rachetables de classe B27;
- quatorze mille (14.000) actions rachetables de classe B28;
- quatorze mille (14.000) actions rachetables de classe B29;
- quatorze mille (14.000) actions rachetables de classe B30;
- quatorze mille (14.000) actions rachetables de classe B31;
- quatorze mille (14.000) actions rachetables de classe B32;
- quatorze mille (14.000) actions rachetables de classe B33;
- quatorze mille (14.000) actions rachetables de classe B34;
- quatorze mille (14.000) actions rachetables de classe B35;
- quatorze mille (14.000) actions rachetables de classe B36;
- quatorze mille (14.000) actions rachetables de classe B37;
- quatorze mille (14.000) actions rachetables de classe B38;
- quatorze mille (14.000) actions rachetables de classe B39;
- quatorze mille (14.000) actions rachetables de classe B40;
- quatorze mille (14.000) actions rachetables de classe B41;
- quatorze mille (14.000) actions rachetables de classe B42;
- quatorze mille (14.000) actions rachetables de classe B43;
- quatorze mille (14.000) actions rachetables de classe B44;
- quatorze mille (14.000) actions rachetables de classe B45;
- quatorze mille (14.000) actions rachetables de classe B46;
- quatorze mille (14.000) actions rachetables de classe B47;
- quatorze mille (14.000) actions rachetables de classe B48;
- quatorze mille (14.000) actions rachetables de classe B49;
- quatorze mille (14.000) actions rachetables de classe B50; et
- sept-cent mille (700.000) actions rachetables de classe B51;

et (ii) les libérer entièrement par un apport en numéraire représentant un montant total de un million quatre cent mille euros (EUR 1.400.000);

Le montant de un million quatre cent mille euros (EUR 1.400.000) est à la libre disposition immédiate de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

Cet apport d'un montant total de un million quatre cent mille euros (EUR 1.400.000) à la Société sera réparti comme suit:

1. quatorze mille euros (EUR 14.000) sont affectés au compte capital social de la Société;
2. treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B1 de la Société;
3. treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B2 de la Société;
4. treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B3 de la Société;
5. treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B4 de la Société;
6. treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B5 de la Société;
7. treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B6 de la Société;
8. treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B7 de la Société;
9. treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B8 de la Société;
10. treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B9 de la Société;
11. treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B10 de la Société;
12. treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B11 de la Société;
13. treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B12 de la Société;
14. treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B13 de la Société;
15. treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B14 de la Société;
16. treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B15 de la Société;
17. treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B16 de la Société;
18. treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B17 de la Société;
19. treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B18 de la Société;
20. treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B19 de la Société;
21. treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B20 de la Société;
22. treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B21 de la Société;
23. treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B22 de la Société;
24. treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B23 de la Société;
25. treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B24 de la Société;
26. treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B25 de la Société;

27. treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B26 de la Société;

28. treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B27 de la Société;

29. treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B28 de la Société;

30. treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B29 de la Société;

31. treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B30 de la Société;

32. treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B31 de la Société;

33. treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B32 de la Société;

34. treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B33 de la Société;

35. treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B34 de la Société;

36. treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B35 de la Société;

37. treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B36 de la Société;

38. treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B37 de la Société;

39. treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B38 de la Société;

40. treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B39 de la Société;

41. treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B40 de la Société;

42. treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B41 de la Société;

43. treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B42 de la Société;

44. treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B43 de la Société;

45. treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B44 de la Société;

46. treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B45 de la Société;

47. treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B46 de la Société;

48. treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B47 de la Société;

49. treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B48 de la Société;

50. treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B49 de la Société;

51. treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B50 de la Société; et

52. six cent quatre vingt treize mille euros (EUR 693.000) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B51 de la Société.

Le montant de tous les Comptes Prime d'émission des actions rachetables seront librement distribuables à la discrétion de l'assemblée générale des Associés.

II. Mr Paolo Pietrogrande, ingénieur, né le 19 juin 1957 à Rome (Italie), avec adresse privée au 425 Washington Blvd, Suite 2501, Jersey City, NJ 07310, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Frédéric Chartier, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire (i) à:

- sept mille cinq cents (7.500) actions rachetables de classe B1;
 - sept mille cinq cents (7.500) actions rachetables de classe B2;
 - sept mille cinq cents (7.500) actions rachetables de classe B3;
 - sept mille cinq cents (7.500) actions rachetables de classe B4;
 - sept mille cinq cents (7.500) actions rachetables de classe B5;
 - sept mille cinq cents (7.500) actions rachetables de classe B6;
 - sept mille cinq cents (7.500) actions rachetables de classe B7;
 - sept mille cinq cents (7.500) actions rachetables de classe B8;
 - sept mille cinq cents (7.500) actions rachetables de classe B9;
 - sept mille cinq cents (7.500) actions rachetables de classe B10;
 - sept mille cinq cents (7.500) actions rachetables de classe B11;
 - sept mille cinq cents (7.500) actions rachetables de classe B12;
 - sept mille cinq cents (7.500) actions rachetables de classe B13;
 - sept mille cinq cents (7.500) actions rachetables de classe B14;
 - sept mille cinq cents (7.500) actions rachetables de classe B15;
 - sept mille cinq cents (7.500) actions rachetables de classe B16;
 - sept mille cinq cents (7.500) actions rachetables de classe B17;
 - sept mille cinq cents (7.500) actions rachetables de classe B18;
 - sept mille cinq cents (7.500) actions rachetables de classe B19;
 - sept mille cinq cents (7.500) actions rachetables de classe B20;
 - sept mille cinq cents (7.500) actions rachetables de classe B21;
 - sept mille cinq cents (7.500) actions rachetables de classe B22;
 - sept mille cinq cents (7.500) actions rachetables de classe B23;
 - sept mille cinq cents (7.500) actions rachetables de classe B24;
 - sept mille cinq cents (7.500) actions rachetables de classe B25;
 - sept mille cinq cents (7.500) actions rachetables de classe B26;
 - sept mille cinq cents (7.500) actions rachetables de classe B27;
 - sept mille cinq cents (7.500) actions rachetables de classe B28;
 - sept mille cinq cents (7.500) actions rachetables de classe B29;
 - sept mille cinq cents (7.500) actions rachetables de classe B30;
 - sept mille cinq cents (7.500) actions rachetables de classe B31;
 - sept mille cinq cents (7.500) actions rachetables de classe B32;
 - sept mille cinq cents (7.500) actions rachetables de classe B33;
 - sept mille cinq cents (7.500) actions rachetables de classe B34;
 - sept mille cinq cents (7.500) actions rachetables de classe B35;
 - sept mille cinq cents (7.500) actions rachetables de classe B36;
 - sept mille cinq cents (7.500) actions rachetables de classe B37;
 - sept mille cinq cents (7.500) actions rachetables de classe B38;
 - sept mille cinq cents (7.500) actions rachetables de classe B39;
 - sept mille cinq cents (7.500) actions rachetables de classe B40;
 - sept mille cinq cents (7.500) actions rachetables de classe B41;
 - sept mille cinq cents (7.500) actions rachetables de classe B42;
 - sept mille cinq cents (7.500) actions rachetables de classe B43;
 - sept mille cinq cents (7.500) actions rachetables de classe B44;
 - sept mille cinq cents (7.500) actions rachetables de classe B45;
 - sept mille cinq cents (7.500) actions rachetables de classe B46;
 - sept mille cinq cents (7.500) actions rachetables de classe B47;
 - sept mille cinq cents (7.500) actions rachetables de classe B48;
 - sept mille cinq cents (7.500) actions rachetables de classe B49;
 - sept mille cinq cents (7.500) actions rachetables de classe B50; et
 - trois cent soixante-quinze mille (375.000) actions rachetables de classe B51;
- et (ii) les libérer entièrement par un apport en numéraire représentant un montant total de sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000).

Le montant de sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000) est à la libre disposition immédiate de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

Cet apport d'un montant total de sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000) à la Société sera réparti comme suit:

1. sept mille cinq cents euros (EUR 7.500) sont affectés au compte de capital social de la Société;
2. sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 7.425) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B1 de la Société;
3. sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 7.425) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B2 de la Société;
4. sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 7.425) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B3 de la Société;
5. sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 7.425) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B4 de la Société;
6. sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 7.425) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B5 de la Société;
7. sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 7.425) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B6 de la Société;
8. sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 7.425) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B7 de la Société;
9. sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 7.425) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B8 de la Société;
10. sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 7.425) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B9 de la Société;
11. sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 7.425) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B10 de la Société;
12. sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 7.425) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B11 de la Société;
13. sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 7.425) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B12 de la Société;
14. sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 7.425) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B13 de la Société;
15. sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 7.425) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B14 de la Société;
16. sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 7.425) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B15 de la Société;
17. sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 7.425) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B16 de la Société;
18. sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 7.425) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B17 de la Société;
19. sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 7.425) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B18 de la Société;
20. sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 7.425) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B19 de la Société;
21. sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 7.425) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B20 de la Société;
22. sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 7.425) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B21 de la Société;
23. sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 7.425) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B22 de la Société;
24. sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 7.425) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B23 de la Société;
25. sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 7.425) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B24 de la Société;
26. sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 7.425) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B25 de la Société;
27. sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 7.425) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B26 de la Société;

28. sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 7.425) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B27 de la Société;

29. sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 7.425) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B28 de la Société;

30. sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 7.425) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B29 de la Société;

31. sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 7.425) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B30 de la Société;

32. sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 7.425) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B31 de la Société;

33. sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 7.425) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B32 de la Société;

34. sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 7.425) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B33 de la Société;

35. sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 7.425) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B34 de la Société;

36. sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 7.425) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B35 de la Société;

37. sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 7.425) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B36 de la Société;

38. sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 7.425) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B37 de la Société;

39. sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 7.425) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B38 de la Société;

40. sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 7.425) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B39 de la Société;

41. sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 7.425) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B40 de la Société;

42. sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 7.425) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B41 de la Société;

43. sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 7.425) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B42 de la Société;

44. sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 7.425) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B43 de la Société;

45. sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 7.425) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B44 de la Société;

46. sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 7.425) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B45 de la Société;

47. sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 7.425) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B46 de la Société;

48. sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 7.425) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B47 de la Société;

49. sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 7.425) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B48 de la Société;

50. sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 7.425) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B49 de la Société;

51. sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 7.425) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B50 de la Société; et

52. trois cent soixante et onze mille deux cent cinquante euros (EUR 371.250) sont affectés au Compte prime d'émission des actions rachetables de classe B51 de la Société.

Le montant de tous les Comptes Prime d'émission des actions rachetables seront librement distribuables à la discrétion de l'assemblée générale des Associés.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de créer et émettre en dehors du capital social de la Société, conformément à l'Article 37, paragraphe 2 de la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée, des parts bénéficiaires, ayant les droits et obligations stipulés dans les présents statuts de la Société tels qu'ils ont été reformulés ci-après conformément à la sixième résolution:

- (i) trois (3) parts bénéficiaires de classe 1;
- (ii) trois (3) parts bénéficiaires de classe 2;
- (iii) quatre cents (400) parts bénéficiaires de classe 3;
- (iv) quatre cents (400) parts bénéficiaires de classe 4;
- (v) quatre cents (400) parts bénéficiaires de classe 5; et
- (vi) quatre cents (400) parts bénéficiaires de classe 6;

La preuve de la souscription des parts bénéficiaires de la Société émis a été apportée au notaire soussigné par les " Subscription Agreement " ci-annexés.

Le montant de EUR 2.716.352 (deux millions sept cent seize mille trois cent cinquante-deux euros) est à la libre disposition de la société ce qui a été justifié au notaire instrumentant.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier et de procéder à une refonte complète des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

STATUTS

I. Nom - siège social - objet - durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé entre FR Solar Luxco S.à.r.l., souscripteur de l'action de commandité en qualité d'associé commandité (l'Associé Commandité), les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires d'Actions de Commandité, Actions Ordinaires ou Actions Rachetables émises par la Société, une Société en commandite par actions sous la dénomination "FR Solar Luxco JVCo" (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par une résolution de l'Associé Commandité. Le siège social peut par ailleurs être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution des Associés délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

2.2 Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Associé Commandité. Lorsque l'Associé Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, malgré ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes Sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou par tout autre moyen tous titres, actions et/ou autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général tous titres et/ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute Société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, y compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou titres de participation, à ses filiales, Sociétés affiliées et/ou à toutes autres Sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des garanties portant sur tout ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre Société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre Société ou personne physique, dans chaque cas, dans la mesure où ces activités ne sont pas considérées comme des activités réglementées du secteur financier.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée

4.1 La Société est formée pour une durée illimitée.

4.2 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Associés de la Société délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un des Associés. En cas de décès, d'incapacité ou d'empêchement de l'Associé Commandité, l'article 112 de la Loi s'appliquera.

II. Capital social - actions

Art. 5. Capital

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinquante deux mille cinq cents euros (EUR 52.500) représenté par

- (i) trois millions quatre-vingt mille (3.080.000) actions de Commandité (les Actions de Commandité),
- (ii) vingt mille (20.000) actions ordinaires (les Actions Ordinaires), et
- (iii) les classes d'actions rachetables suivantes (les Actions Rachetables):
 - vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B1 (en cas de pluralité, les Actions de Classe B1 et individuellement, une Action de Classe B1),
 - vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B2 (en cas de pluralité, les Actions de Classe B2 et individuellement, une Action de Classe B2),
 - vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B3 (en cas de pluralité, les Actions de Classe B3 et individuellement, une Action de Classe B3),
 - vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B4 (en cas de pluralité, les Actions de Classe B4 et individuellement, une Action de Classe B4),
 - vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B5 (en cas de pluralité, les Actions de Classe B5 et individuellement, une Action de Classe B5),
 - vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B6 (en cas de pluralité, les Actions de Classe B6 et individuellement, une Action de Classe B6),
 - vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B7 (en cas de pluralité, les Actions de Classe B7 et individuellement, une Action de Classe B7),
 - vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B8 (en cas de pluralité, les Actions de Classe B8 et individuellement, une Action de Classe B8),
 - vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B9 (en cas de pluralité, les Actions de Classe B9 et individuellement, une Action de Classe B9),
 - vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B10 (en cas de pluralité, les Actions de Classe B10 et individuellement, une Action de Classe B10),
 - vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B11 (en cas de pluralité, les Actions de Classe B11 et individuellement, une Action de Classe B11),
 - vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B12 (en cas de pluralité, les Actions de Classe B12 et individuellement, une Action de Classe B12),
 - vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B13 (en cas de pluralité, les Actions de Classe B13 et individuellement, une Action de Classe B13),
 - vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B14 (en cas de pluralité, les Actions de Classe B14 et individuellement, une Action de Classe B14),
 - vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B15 (en cas de pluralité, les Actions de Classe B15 et individuellement, une Action de Classe B15),
 - vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B16 (en cas de pluralité, les Actions de Classe B16 et individuellement, une Action de Classe B16),
 - vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B17 (en cas de pluralité, les Actions de Classe B17 et individuellement, une Action de Classe B17),
 - vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B18 (en cas de pluralité, les Actions de Classe B18 et individuellement, une Action de Classe B18),
 - vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B19 (en cas de pluralité, les Actions de Classe B19 et individuellement, une Action de Classe B19),
 - vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B20 (en cas de pluralité, les Actions de Classe B20 et individuellement, une Action de Classe B20),
 - vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B21 (en cas de pluralité, les Actions de Classe B21 et individuellement, une Action de Classe B21),
 - vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B22 (en cas de pluralité, les Actions de Classe B22 et individuellement, une Action de Classe B22),

- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions rachetables de classe B50 (en cas de pluralité, les Actions de Classe B50 et individuellement, une Action de Classe B50),

- un million soixante quinze mille euros (1.075.000) actions rachetables de classe B51 (en cas de pluralité, les Actions de Classe B51 et individuellement, une Action de Classe B51),

Les Actions de Commandité, les Actions Ordinaires et les Actions Rachetables sont collectivement désignées ci-après les Actions et individuellement une Action.

Toutes les Actions sont sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, souscrites et entièrement libérées.

Les Actions Ordinaires sont détenues par les Associés Ordinaires. Les Actions Rachetables sont détenues par les Associés Rachetables. Les Associés Ordinaires et les Associés Rachetables sont désignés ci-après les Associés Commanditaires. Les Associés Commanditaires et l'Associé Commandité sont désignés tous deux les Associés.

5.2 L'Associé Commandité sera autorisé pendant une période de 5 (cinq) ans à compter du 31 mars 2008 à augmenter le capital social de la Société, en une ou plusieurs fois, de cinquante-deux mille cinq cents euros (EUR 52.500) à cent quarante trois millions cent vingt trois mille huit cents euros (EUR 143.123.800):

(i) par la création et l'émission d'Actions de Commandité, d'Actions Ordinaires et/ou d'Actions Rachetables de n'importe quelles classes d'Actions Rachetables existantes ou nouvelles.

(ii) à déterminer la date et le lieu où l'acte notarié constatant l'augmentation de capital sera dressé;

(iii) à limiter ou annuler les droits de souscription préférentielle des Associés concernant cette (ces) émission(s) d'Actions et d'émettre lesdites Actions à toute(s) personne(s) sur décision de l'Associé Commandité;

(iv) à enregistrer au moyen d'un acte notarié chaque augmentation du capital social réalisée dans les limites du capital social autorisé et à modifier l'article 5.1 des Statuts en conséquence; et

(v) à modifier le registre des Actions de la Société chaque fois qu'une augmentation du capital social est réalisée dans les limites du capital social autorisé.

5.3 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions

6.1 Les Actions sont et resteront sous forme nominative.

6.2 L'(es) Action(s) de Commandité.

(a) Toutes les Actions de Commandité auront les droits et obligations qui leur seront accordées conformément aux Statuts et seront identiques à tous les égards.

(b) Chaque Action de Commandité donne droit à son détenteur à une voix aux assemblées générales des associés.

6.3 Les Actions Ordinaires.

(a) Toutes les Actions Ordinaires auront les droits et obligations qui leur seront accordées conformément aux Statuts et seront identiques à tous les égards.

(b) Chaque Action Ordinaire donne droit à son détenteur à une voix aux assemblées générales des associés.

6.4 Les Actions Rachetables

(a) Toutes les Actions Rachetables de chaque classe auront les droits et obligations qui leur seront accordés conformément aux Statuts.

(b) Chaque Action Rachetable donne droit à son détenteur à une voix aux assemblées générales des associés.

(c) Sans préjudice de l'article 6.7 des Statuts, les Actions Rachetables sont rachetables à la discrétion de la Société, selon l'article 49-8 de la Loi, et selon cet article 6.4:

(i) le rachat sera décidé par l'Associé Commandité; étant entendu que de tels rachats sont limités à un maximum de 9 rachats (incluant les rachats de certificats seul, les rachats d'Actions rachetables seules, ou rachat de Certificats et Actions rachetables ensemble);

(ii) les classes d'Actions Rachetables seront rachetées par ordre numérique, étant entendu qu'une classe d'Actions Rachetables pourra être rachetée uniquement lorsque toutes les classes précédentes ont été rachetées en entier. Les Actions de Classe B51 seront la dernière classe à être rachetée.

(iii) la Société ne peut racheter en entier ou partiellement qu'une classe donnée d'Actions Rachetables;

(iv) la Société ne peut pas racheter n'importe quelle Action Rachetable (de n'importe quelle classe) si à la suite de ce rachat, le capital social souscrit de la Société devenait inférieur au capital social minimum requis par la Loi;

(v) le prix de rachat par Action Rachetable pour la classe d'Actions Rachetables appropriée sera déterminé par l'Associé Commandité.

(vi) toutes les Actions Rachetables achetées ou acquises autrement par la Société seront annulées, si l'Associé Commandité l'ordonne, ayant pour effet que le nombre des Actions Rachetables émises est réduit et le capital social de la Société est de ce fait réduit conformément à l'article 5.3 de ces Statuts.

6.5 Un registre des Actions sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi, et il peut être consulté par chaque Associé qui en fait la demande.

6.6 Les Actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des Associés de la Société, ladite déclaration sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leur mandataire respectif. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera rentables à la Société comme preuve de transfert.

6.7 Toute distribution versée sur les Actions, que ce soit en numéraire ou en nature, sous toutes les formes (y compris sans limitation) comme dividendes, boni de liquidation, produits de rachat ou autre, sera payée et distribuée aux Associés en prélevant sur les sommes disponibles à la distribution conformément à l'article 72-1, paragraphe (1) de la Loi, ou, quand cela s'applique, conformément avec l'article 72-2 de la Loi ou en cas de rachat, conformément à l'article 49-8 de la Loi.

6.8 Le Transfert d'Actions peut être restreint en vertu de tout accord entre la Société et les Associés.

6.9 Envers la Société, les Actions sont indivisibles, et la Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par Action. Les copropriétaires indivis désigneront une seule et unique personne qui les représentera envers la Société.

6.10 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites fixées par la Loi et les Statuts.

Art. 7. Parts bénéficiaires

7.1 Indépendamment du capital social de la Société, la Société a émis conformément à l'Article 37, paragraphe 2 de la Loi:

(i) trois (3) parts bénéficiaires de classe 1 (en cas de pluralité, les Certificats de Classe 1 et individuellement, un Certificat de Classe 1);

(ii) trois (3) parts bénéficiaires de classe 2 (en cas de pluralité, les Certificats de Classe 2 et individuellement, un Certificat de Classe 2);

(iii) quatre cents (400) parts bénéficiaires de classe 3 (en cas de pluralité, les Certificats de Classe 3 et individuellement, un Certificat de Classe 3);

(iv) quatre cents (400) parts bénéficiaires de classe 4 (en cas de pluralité, les Certificats de Classe 4 et individuellement, un Certificat de Classe 4);

(v) quatre cents (400) parts bénéficiaires de classe 5 (en cas de pluralité, les Certificats de Classe 5 et individuellement, un Certificat de Classe 5);

(vi) quatre cents (400) parts bénéficiaires de classe 6 (en cas de pluralité, les Certificats de Classe 6 et individuellement, un Certificat de Classe 6);

(conjointement les Certificats).

7.2 Un registre des Certificats sera tenu au siège social de la Société (le Registre des Parts Bénéficiaires) et il peut être consulté par chaque Associé ou titulaire d'un Certificat qui en fait la demande. Chaque Certificat sera numéroté individuellement

7.3 Les titulaires de Certificats n'auront aucun droit de vote.

7.4 Sauf en cas de rachat conformément à l'article 7.5 des Statuts, ou en cas de liquidation conformément à l'article 16.2 des Statuts, les titulaires de Certificats n'auront le droit à aucune distribution d'aucune sorte (que ce soit en numéraire ou en nature) sous quelque forme que ce soit, y compris sans limitation des dividendes.

7.5 Les Certificats sont rachetables à la discrétion de la Société, conformément aux accords de souscription concernant les Certificats entre la Société et chaque titulaire des Certificats et à cet article 7.5:

(i) le rachat sera décidé par l'Associé Commandité étant entendu que de tels rachats sont limités à un maximum de 9 rachats (incluant les rachats de certificats seul, les rachats d'Actions rachetables seules, ou rachat de Certificats et Actions rachetables ensemble);

(ii) la Société ne pourra racheter intégralement ou partiellement, à sa propre discrétion, qu'une classe de Certificats donnée;

(iii) le prix de rachat d'un Certificat de Classe 1 sera égal au Prix de Rachat tel que défini dans les contrats de souscription concernant les Certificats de Classe 1

(iv) le prix de rachat d'un Certificat de Classe 2 sera égal au Prix de Rachat tel que défini dans les contrats de souscription concernant les Certificats de Classe 2

(v) le prix de rachat d'un Certificat de Classe 3 sera égal à la Première Rémunération des Titres Traçants tel que défini dans les contrats de souscription relatifs aux Certificats de Classe 3

(vi) le prix de rachat d'un Certificat de Classe 4 sera égal à la Deuxième Rémunération des Titres Traçants tel que défini dans les contrats de souscription relatifs aux Certificats de Classe 4

(vii) le prix de rachat d'un Certificat de Classe 5 sera égal à la Troisième Rémunération des Titres Traçants tel que défini dans les contrats de souscription relatifs aux Certificats de Classe 5; et

(viii) le prix de rachat d'un Certificat de Classe 6 sera égal à la Quatrième Rémunération des Titres Traçants tel que défini dans les contrats de souscription relatifs aux Certificats de Classe 6.

7.6 L'Associé Commandité sera autorisé durant une période de 5 (cinq) ans à compter du vingt-deux avril 2008:

- (i) à créer et émettre, en une ou plusieurs fois, un maximum de:
 - six (6) Certificats de class 1
 - six (6) Certificats de class 2
 - huit cents (800) certificats de class 3
 - huit cents (800) certificats de class 4
 - huit cents (800) certificats de class 5
 - huit cents (800) certificats de class 6
- (ii) à déterminer le moment et le lieu d'émission de ces Certificats;
- (iii) à déterminer le prix de souscription de ces Certificats ainsi que les modalités et conditions applicables aux nouvelles classes de Certificats;
- (iv) à émettre ces Certificats à toute(s) personne(s) tel que l'Associé Commandité le décide;
- (v) à consigner par acte notarié toute émission de Certificats effectuée dans les limites de l'émission autorisée de Certificats prévue à l'article 7.6 (i) et à modifier l'article 7.1 des présents Statuts en conséquence; et
- (vi) à modifier le Registre des Certificats de la Société chaque fois qu'une émission de Certificats est réalisée conformément au présent article 7.

7.7 Vis-à-vis de la Société, les Certificats sont indivisibles et seulement un propriétaire par Certificat sera reconnu par la Société. Ensemble, les co-propriétaires devront désigner une personne comme leurs représentants vis-à-vis de la Société.

Art. 8. Responsabilité des Associés

8.1 L'Associé Commandité est responsable de manière conjointe et solidaire pour toutes les dettes de la Société dans la mesure où elles ne peuvent pas être couvertes par les actifs de la Société.

8.2 Les Associés Commanditaires sont responsables à hauteur du montant du capital qu'ils ont engagé dans la Société en souscrivant les Actions.

III. Gestion - représentation

Art. 9. Gestion de la Société

9.1 La Société est administrée par l'Associé Commandité.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux Associés ou au Conseil de Surveillance (défini ci-après) seront de la compétence de l'Associé Commandité qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

9.3 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, Associés ou non, par l'Associé Commandité.

9.4 L'Associé Commandité est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs fondés de pouvoir ou autres agents, Associés ou non, agissant individuellement ou conjointement.

9.5 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'Associé Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué et dans les limites de ce pouvoir.

9.6 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre Société ou personne ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Associé Commandité ou autres fondés de pouvoir de la Société a un intérêt dans la transaction, ou est un directeur, associé, agent ou employé de cette autre Société ou personne.

Art. 10. Responsabilité

10.1 Dans la mesure où le droit luxembourgeois le permet, l'Associé Commandité et les autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 9.3 et 9.4 des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent devenir partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dus à leur faute lourde ou dol, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont peuvent jouir ces personnes.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 11. Pouvoirs et droits de vote

11.1 L'assemblée générale des Associés régulièrement constituée représente l'organe entier des Associés de la Société.

11.2 Les résolutions des Associés sont adoptées aux assemblées générales conformément à la Loi et aux présents Statuts.

Art. 12. Convocation, quorum, majorité et procédures de vote

12.1 Les assemblées générales des Associés de la Société sont convoquées par l'Associé Commandité ou par le Conseil de Surveillance par une convocation fixant l'ordre du jour et envoyée par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à chaque Associé à l'adresse mentionnée dans le registre des Actions.

12.2 Les assemblées des Associés de la Société seront tenues au lieu et à l'heure indiqués dans les convocations respectives des assemblées.

12.3 Si tous les Associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des Associés de la Société et se considèrent eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

12.4 Un Associé peut prendre part à toute assemblée générale des Associés de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire (qui n'a pas besoin d'être nécessairement un Associé) par écrit, en utilisant tous moyens de communication écrite soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.5 Chaque Associé peut également participer à toute assemblée des Associés de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite assemblée.

12.6 Chaque Associé peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote renseignent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux Associés de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les Associés par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée indiquée sur la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls et non avenue.

12.7 Sauf dispositions contraires prévues par la Loi ou les Statuts, les résolutions à une assemblée des Associés de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des Associés présents ou représentés et votants, indépendamment du nombre d'Associés présents ou représentés et de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

12.8 Une assemblée générale extraordinaire des Associés convoquée pour modifier toute disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée conformément aux Statuts et à la Loi. La seconde assemblée délibèrera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

V. Supervision - comptes annuels - affectation des bénéfices

Art. 13. Conseil de Surveillance

13.1 La surveillance de la Société, en ce compris la surveillance de ses livres et comptes, sera confiée à un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres (le Conseil de Surveillance) qui ne sont pas nécessairement des Associés. Les membres du Conseil de Surveillance seront nommés par l'assemblée générale des Associés de la Société qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Ils seront élus pour une durée maximale de six ans et seront rééligibles.

13.2 Le Conseil de Surveillance doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire.

13.3 Le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, tels que prévu par la Loi.

13.4 Le Conseil de Surveillance sera consulté par l'Associé Commandité sur toutes les questions que l'Associé Commandité déterminera, et il pourra autoriser toutes les initiatives de l'Associé Commandité qui, selon la Loi ou les présents Statuts, dépassent les pouvoirs de l'Associé Commandité.

13.5 Le Conseil de Surveillance est convoqué par l'Associé Commandité ou par l'un de ses membres.

13.6 Une convocation écrite à toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date fixée de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite réunion du Conseil de Surveillance.

13.7 Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Surveillance de la Société soit en original, soit par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex. D'autres convocations écrites ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un lieu prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du Conseil de Surveillance.

13.8 Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre membre comme son mandataire.

13.9 Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées. Si à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du Conseil de Surveillance seront consignées en procès-verbaux, signés par tous les membres présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

13.10 Tout membre peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite réunion.

13.11 Des résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Surveillance seront valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être envoyées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.12 Les membres du Conseil de Surveillance ne contractent à raison de leur fonction aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

13.13 Dans la mesure loisible par le droit luxembourgeois, les membres du Conseil de Surveillance seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses qui leur incombent ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent devenir partie en raison de leur statut actuel ou passé de membre du Conseil de Surveillance, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou dol, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ils peuvent jouir.

Art. 14. Exercice social et assemblée générale annuelle

14.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, l'Associé Commandité dresse le bilan et le compte de résultat de la Société ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication de l'actif et du passif de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des fondés de pouvoir, gérants, membres du conseil de surveillance et commissaires aux comptes de la Société.

14.3 L'Associé Commandité fournira, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des Associés, les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au Conseil de Surveillance de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses projets.

14.4 L'assemblée générale annuelle des Associés de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que stipulé dans l'avis de convocation à l'assemblée, le troisième vendredi de juin de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5 L'assemblée générale annuelle des Associés de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'Associé Commandité considère de manière absolue que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps en temps selon l'article 5 de ces Statuts.

15.2 L'assemblée générale des Associés de la Société décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels et décidera de payer des dividendes de temps en temps et à sa propre discrétion aux moments qu'elle jugera opportun au regard des objectifs et de la politique de la Société.

15.3 Les dividendes, si exigibles, seront distribués au moment et au lieu fixés par l'Associé Commandité conformément à la décision de l'assemblée générale des Associés. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'Associé Commandité.

15.4 L'Associé Commandité peut décider de payer des acomptes sur dividendes aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

VI. Dissolution - liquidation

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne doivent pas être nécessairement des Associés, nommés par une résolution de l'assemblée générale des Associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des Associés de la Société, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

16.2 Lors de la liquidation de la Société, les Certificats auront un privilège de liquidation égal au prix de rachat approprié fixé aux articles 7. 5 (iv) à 7. 5 (x) inclus si et dans la mesure où le droit de chaque titulaire de Certificats à ce privilège de liquidation a été investi lors de ou avant la liquidation de la Société conformément aux dispositions des contrats de souscription se référant à la classe de Certificats appropriée.

16.3 Nonobstant l'article 7.5 des Statuts, le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'Actions détenues par chaque Associé dans la Société.

VI. Disposition générale

17.1 Il est fait référence aux dispositions de la Loi pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les présents changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout employé de ATC-RCS Corporate Services (Luxembourg) S.A. ou tout avocat de Loyens & Loeff d'agir au nom de la Société, afin d'inscrire les nouvelles actions émises sur le registre des associés de la Société.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de créer un registre des parts bénéficiaires avec pouvoir et autorité donnés à tout employé de ATC-RCS Corporate Services (Luxembourg) S.A. ou tout avocat de Loyens & Loeff d'agir au nom de la Société, afin d'inscrire les parts bénéficiaires sur le registre des parts bénéficiaires de la Société.

Levée de la séance

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne n'ayant demandé à intervenir, le Président déclare que la séance est levée.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison de la présente assemblée générale s'élèvent approximativement à EUR 30.000.- (trente mille euros).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite aux parties comparantes, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. CHARTIER, C. ANANDAPPANE, C. MULLER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 avril 2008. Relation: LAC/2008/17491. — Reçu vingt-quatre mille trois cent trente et un euros soixante-seize cents (0,50% = 24.331,76.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008061035/242/1974.

(080067806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Coiffure Masculine FEF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 41-43, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 108.862.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008061709/8516/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01224. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.
